

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS ET DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DEL2024\_011**

**CRÉATION DE POSTES**

Séance du 15 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 15 février à 18h00, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes de Seules Terre et Mer se sont réunis à la salle polyvalente de Villiers le Sec située rue Paul Champenois à Creully-sur-Seules. La convocation, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers communautaires le vendredi 9 février 2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la communauté de communes le vendredi 9 février 2024.

Nombre de conseillers communautaires		
En exercice	Présents	Participants au vote
44	30	40
Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir		

VOTE
<b>À L'UNANIMITÉ</b>
Pour : 40
Contre : 0
Abstention : 0

Sont présents les conseillers communautaires suivants :  
*Dominique ANGOT, Marie-France BOUVET-PENARD, Pierre de PONCINS, Marcel DUBOIS, Jean DUVAL, Sandrine GARÇON, Philippe GAUTIER, Christian GUESDON, Stéphane JACQUET, Marie-Claire LAURENCE, Sylvie LE BUGLE, Gwenaëlle LECONTE, Jean-Daniel LECOURT, Lysiane LE DUC DREAN, Sylvaine LEFEVRE, Guillaume LEMENAGER, Daniel LEMOUSSU, Daniel LESERVOISIER, Gérard MARCIA, André MARIE, Philippe ONILLON, Colette ORIEULT, Thierry OZENNE, Gérard PICCAND (suppléant de Patrick LAVARDE) Hervé RICHARD, Cyrille ROSELLO de MOLINER, Alain SCRIBE, Gilles TABOUREL, Agnès THOMASSET, Richard VILLECHENON.*

Ont donné pouvoir :

*Nadine BACA a donné pouvoir à Agnès THOMASSET  
 Didier COUILLARD a donné pouvoir à Daniel LESERVOISIER  
 Alain COUZIN a donné pouvoir à Marcel DUBOIS  
 Vincent DAUCHY a donné pouvoir à Sylvie LE BUGLE  
 Hubert DELALANDE a donné pouvoir à Cyrille ROSELLO de MOLINER  
 Véronique GAUMERD a donné pouvoir à Jean-Daniel LECOURT  
 Gérard LEU a donné pouvoir à Daniel LEMOUSSU  
 Virginie SARTORIO a donné pouvoir à Richard VILLECHENON  
 Geneviève SIRISER a donné pouvoir à Thierry OZENNE  
 Jean-Luc VERET a donné pouvoir à Lysiane LE DUC DREAN*

Le Conseil communautaire a nommé Christian GUESDON secrétaire de séance.

*Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire de la communauté de communes Seules Terre et Mer du 7 décembre 2023 est adopté à l'unanimité*

## DEL2024\_011 : CRÉATION DE POSTES

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Vu le décret n° 92-368 du 1<sup>er</sup> avril 1992 modifié,
- Vu l'avis favorable du bureau en date du 7 février 2024.

Considérant que la communauté de communes a sollicité le Comité Départemental de Sauvetage et de Secourisme 14 pour mettre à disposition du personnel pour la surveillance des plages, puisque la Société Nationale de Sauvetage en Mer (SNSM) n'est pas en mesure de le faire en cette année de Jeux Olympiques.

Considérant que la communauté de communes reste employeur de ces agents.

Considérant que les nageurs sauveteurs sont assimilés aux Opérateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportives dans le cadre du statut de la fonction publique (décret 92-368 du 1<sup>er</sup> avril 1992 modifié).

Considérant qu'il est nécessaire d'ouvrir les postes saisonniers ci-dessous :

Fonction	Grade	Nombre de postes et quotité de temps de service
Chef de poste	Opérateur principal	4 opérateurs principaux du 05/07/2024 au 26/08/2024 à temps complet (35/35 <sup>ème</sup> )
Adjoint chef de poste	Opérateur qualifié	4 opérateurs qualifiés du 05/07/2024 au 26/08/2024 à temps complet (35/35 <sup>ème</sup> )
Sauveteur qualifié	Opérateur	8 opérateurs du 05/07/2024 au 26/08/2024 à temps complet (35/35 <sup>ème</sup> )

Considérant que l'évolution du service et le développement des actions du réseau des médiathèques justifie la création d'un poste permanent d'adjoint du patrimoine à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> mars 2024.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :**

**CRÉÉ** les postes non permanent énoncés ci-dessus pour la surveillance des plages

**CRÉÉ** le poste permanent d'adjoint du patrimoine à temps complet à compter du 01/03/2024.

**DIT** que le tableau des effectifs est ainsi modifié.

**AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme.

LE PRÉSIDENT

Thierry OZENNE

*La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :*

- Recours administratif gracieux auprès du Président Seulles Terre et Mer
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN